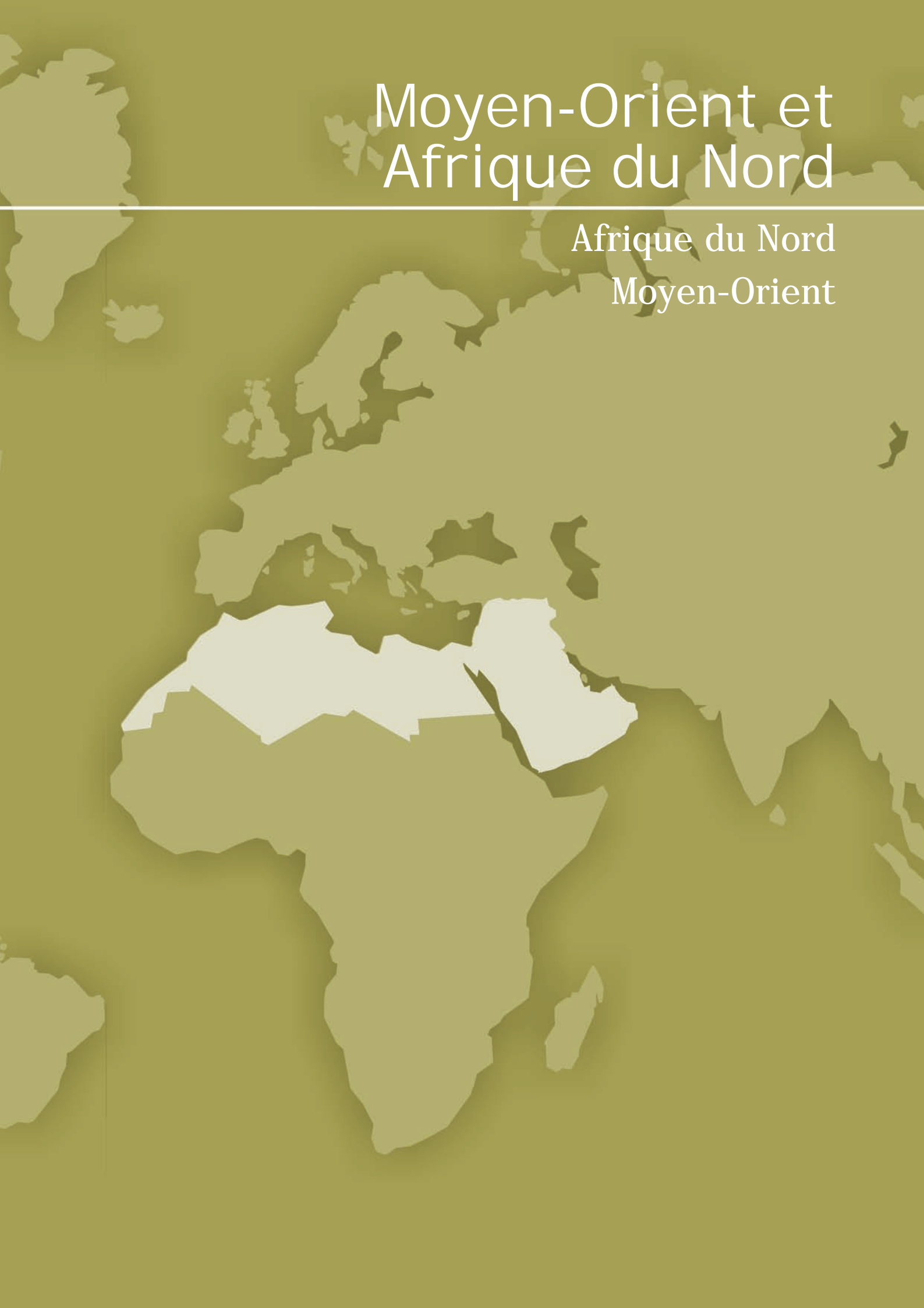
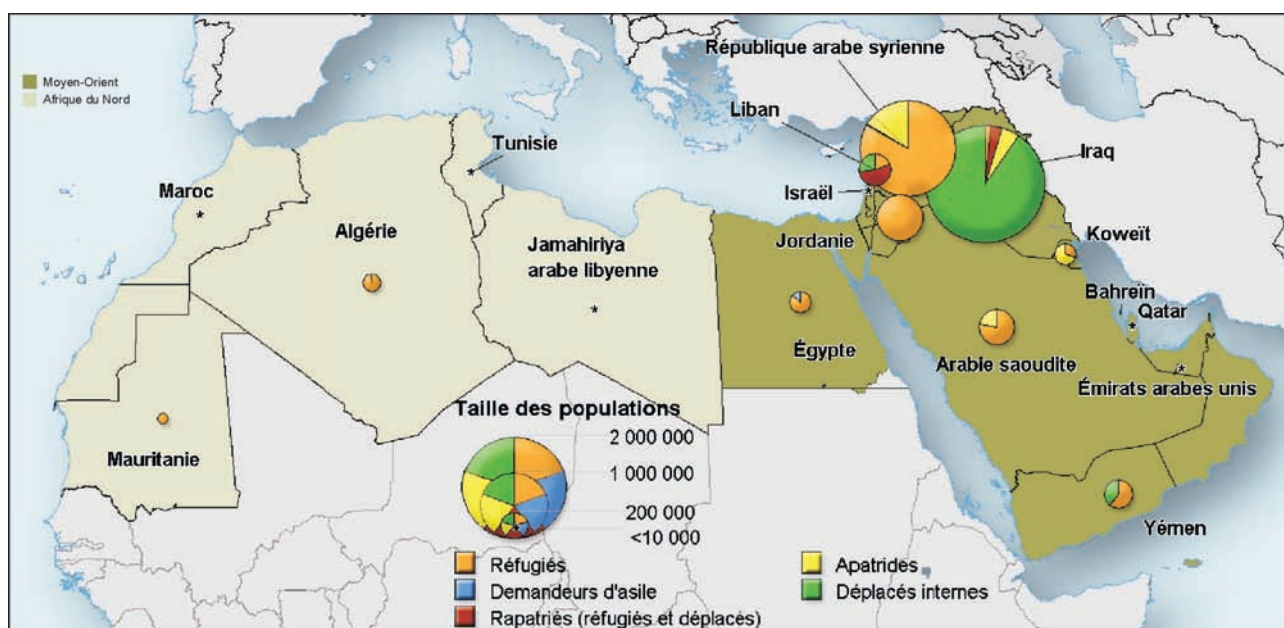


Moyen-Orient et Afrique du Nord

Afrique du Nord
Moyen-Orient



Moyen-Orient et Afrique du Nord



Environnement opérationnel

La région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) produit, et accueille, un grand nombre de réfugiés et d'autres déplacés. Elle est en proie à des troubles sociaux et politiques, et les politiques et pratiques gouvernementales sont dominées par des préoccupations sécuritaires. Néanmoins, les changements survenant dans la région peuvent également offrir des occasions pour améliorer la situation des déplacés.

L'évolution de la situation en Mauritanie est particulièrement encourageante à cet égard. Des réfugiés mauritaniens regagnent actuellement leur patrie de leur plein gré ; parallèlement, le pays a adopté une loi nationale sur les réfugiés et mis en place des procédures d'asile nationales.

Le déplacement de populations iraqiennes, qui se poursuit, a de graves répercussions en Iraq et dans d'autres pays de la région. Il n'y a aucune solution en vue pour remédier à la situation dans laquelle les réfugiés palestiniens se trouvent depuis si longtemps. Dans les pays de la région qui accueillent d'importantes populations réfugiées, les systèmes d'asile et le tissu socio-économique sont sollicités à l'extrême.

La situation désastreuse de plus de deux millions d'Iraqiens déplacés à l'intérieur de leur pays et d'un grand nombre de leurs compatriotes réfugiés en Égypte, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne préoccupe profondément le HCR. Beaucoup de femmes et d'enfants, au sein de ces populations déplacées, sont victimes de diverses formes d'exploitation et de violence sexuelle et sexiste, notamment la traite des êtres humains, le sexe pour la survie et le travail des mineurs.

Les pays qui accueillent des réfugiés iraqiens ont fait preuve d'une hospitalité très généreuse et d'un grand respect pour le droit d'asile. L'appui de la communauté internationale à la gestion de cette crise a également eu des effets positifs sur le climat de protection des Iraqiens réfugiés.

Cependant, les principaux pays d'accueil des Iraqiens, la Syrie et la Jordanie en particulier, supportent une charge considérable. La présence d'un nombre considérable de réfugiés iraqiens, qui s'ajoutent à des centaines de milliers de réfugiés palestiniens, pèse lourdement sur l'économie et les services sociaux de ces pays.

Si la situation qui règne en Iraq n'est pas encore propice à l'organisation d'une opération massive de rapatriement librement consenti, de nombreux Iraqiens regagnent leur pays par leurs propres moyens. Ceci a incité le Haut Commissariat à adopter une nouvelle politique de gestion des dossiers au cas par cas, qui permet d'offrir une assistance essentielle aux personnes qui rentrent. L'amélioration lente mais régulière de la sécurité en Iraq et le sentiment croissant de frustration que suscite, chez les déplacés iraqiens, la dégradation de leur situation humanitaire, devraient vraisemblablement entraîner une accélération du rythme des retours en 2009.

L'Égypte accueille des réfugiés et des demandeurs d'asile originaires d'Iraq, d'Érythrée, de Somalie, du Soudan et d'autres pays d'Afrique sub-saharienne. Des demandeurs d'asile originaires de pays africains continuent à passer d'Égypte en Israël dans l'espoir d'y trouver une protection et davantage de possibilités de gagner leur vie. Le climat de protection en Égypte s'en ressent : ainsi, en juin 2008, les autorités ont placé en détention ou *refoulé* un nombre important de demandeurs d'asile érythréens.

Au Yémen, le HCR s'occupe d'une centaine de milliers de réfugiés et de demandeurs d'asile, originaires de Somalie pour la plupart. Le Gouvernement yéménite pratique depuis fort longtemps une politique de la porte ouverte à l'égard des Somaliens, en leur reconnaissant d'emblée (*prima facie*) le statut de réfugié. Cependant l'augmentation des mouvements migratoires mixtes qui parviennent au Yémen complique la situation. En outre, le conflit qui a éclaté au nord du Yémen en 2004 a déplacé ou directement touché plus de 77 000 personnes dans le pays, engendrant des défis supplémentaires pour les autorités et les organisations d'aide.

La situation en Afrique du Nord est toujours marquée par des mouvements migratoires mixtes, provenant essentiellement de pays d'Afrique sub-saharienne. Si un nombre non négligeable de gens, au sein de ces mouvements, ont besoin d'une protection, la plupart d'entre eux sont, croit-on, à la recherche de meilleurs moyens d'existence. Il est difficile de garantir une protection aux personnes qui en ont besoin, faute de stratégies nationales et régionales pour traiter le problème.

L'absence de règlement politique au Sahara occidental entrave toujours la recherche de solutions durables à la situation d'une population réfugiée de longue date. Le HCR continue de prodiguer une assistance essentielle aux réfugiés sahraouis qui vivent dans les camps de Tindouf, en Algérie. En coopération avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental et les autorités algériennes et marocaines, le HCR met en œuvre un projet de mesures de rétablissement de la confiance, qui facilite les contacts personnels entre les réfugiés sahraouis hébergés dans les camps de Tindouf et les membres de leur famille vivant au Sahara occidental.

Objectifs stratégiques

- **Prendre des mesures pour combler les lacunes en matière de protection, de sorte que les personnes qui ont besoin de protection et qui se déplacent au sein de flux migratoires mixtes puissent bénéficier d'une protection conforme au droit international et aux normes internationales**

Le HCR entend encourager des partenariats dans la région afin de doter les autorités nationales des capacités nécessaires pour gérer les mouvements migratoires dans le respect des normes internationales. L'objectif est de concilier la protection des réfugiés avec les intérêts des États en matière de sécurité et de gestion des migrations. Le Plan d'action en dix points du HCR, qui a été appliqué à titre expérimental en Afrique du Nord et prévoit des activités dans d'autres régions, y compris dans des pays sub-sahariens, est un cadre stratégique pour la protection des réfugiés dans le contexte de mouvements migratoires mixtes.

- **Renforcer les capacités des États de la région, en encourageant ainsi l'établissement d'un régime de protection internationale, intégrant des systèmes d'asile efficaces et conformes aux normes internationales**

Le Haut Commissariat met en œuvre une stratégie de renforcement des capacités et des institutions d'asile qui s'adresse à des structures gouvernementales, à des institutions de la société civile et à des organisations régionales telles que la Ligue des États arabes, le Conseil de coopération du Golfe et l'Organisation de la Conférence islamique. Cette stratégie vise à susciter une prise de



Des déplacés kurdes d'origine iranienne vivent dans des abris temporaires en Iraq depuis de nombreuses années.

conscience de la problématique des réfugiés, à promouvoir l'engagement institutionnel en faveur des réfugiés et des demandeurs d'asile et à élargir l'espace d'asile dans le monde arabe. Elle prévoit des prestations d'appui technique, de conseil et de formation.

- **Veiller à la prise en charge des besoins essentiels des réfugiés et des déplacés internes au Yémen, ainsi que des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR en Afrique du Nord**

La stratégie du HCR est destinée à procurer une aide humanitaire essentielle, notamment une assistance sous forme de soins et d'entretien et des possibilités de renforcement de l'autosuffisance, aux réfugiés et aux déplacés internes, tout en recherchant des solutions durables à leur sort. Le Haut Commissariat s'emploie également à renforcer les cadres juridiques, la protection et l'assistance en consolidant ses partenariats avec les gouvernements concernés et les institutions de la société civile.

Au Yémen, le HCR s'attache, en coopération avec le PAM et d'autres partenaires, à venir en aide aux déplacés internes. Cependant, l'aggravation de la situation socio-économique et l'augmentation de la population de réfugiés et de migrants pourraient nuire au climat de protection du pays et mettre en péril sa politique de la porte ouverte à l'égard des réfugiés.

- **Veiller à la prise en charge des besoins essentiels des réfugiés et des déplacés internes en Iraq, ainsi que des Iraquiens et des autres personnes relevant de la compétence du HCR au Moyen-Orient, en apportant une aide matérielle, médicale ou d'une autre nature, ainsi qu'un soutien aux États de la région qui accueillent des réfugiés**

En raison de l'instabilité qui persiste en Iraq, le Haut Commissariat s'est concentré sur l'octroi d'une protection et d'une assistance aux personnes réfugiées à l'extérieur du pays. Le Haut Commissariat recherchera également des solutions durables pour les individus réfugiés en Iraq et pour les Iraquiens réfugiés dans des pays avoisinants. Le HCR tente de convaincre la communauté internationale d'assumer une plus grande part de la charge que représente cette population réfugiée et sollicite un appui plus vigoureux pour les États qui accueillent des réfugiés iraqiens, en particulier pour la Syrie et la Jordanie. Par ailleurs, en prévision du plus grand nombre de réfugiés et de déplacés internes qui regagneront leur pays ou leur région d'origine en 2009, le HCR a mis en place des mécanismes pour gérer l'accueil et la réintégration des populations de retour.

- **Renforcer les relations extérieures avec les États du Golfe afin de mobiliser des fonds – directement ou par l'intermédiaire d'ONG et d'associations financées par les États – ainsi qu'avec des organisations intergouvernementales régionales et des représentants de la société civile pour promouvoir les droits des réfugiés et des apatrides dans le monde arabe**

Le HCR s'est engagé dans une stratégie visant à instaurer des partenariats globaux avec les États du Golfe afin d'obtenir leur appui politique et humanitaire, ainsi que des contributions financières. Des accords de partenariat avec d'importantes ONG, associations et institutions de la société civile, comme la société saoudienne de la Croix-Rouge et la *Fondation Khalifa Bin Hamad al Thani* sont en cours d'élaboration. En outre, le HCR tire parti des partenariats noués avec l'Organisation de la Conférence islamique, la Ligue des États arabes et le Conseil de coopération du Golfe à des fins de plaidoyer et de protection.

- **Concevoir et mettre en œuvre une approche situationnelle pour suivre les évolutions relatives à l'apatridie, déceler les lacunes dans la protection des apatrides et dispenser aux gouvernements des conseils sur la réduction des cas d'apatridie**

Le HCR met au point des plans pour combattre l'apatridie dans la région. Le Haut Commissariat formera son personnel à cette problématique, tout en encourageant les autorités des pays concernés à réduire les cas d'apatridie sur leur territoire.

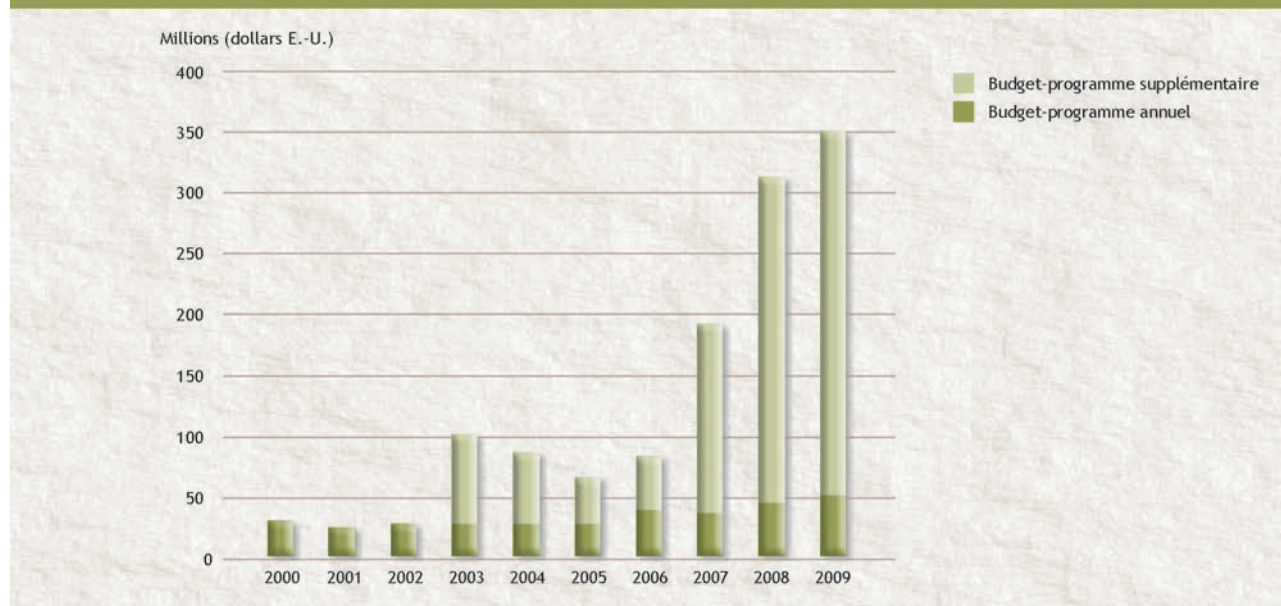
Défis

L'un des principaux défis que le HCR doit relever dans la région consiste à concilier les impératifs de la protection des réfugiés avec les intérêts des États en matière de sécurité nationale. La protection est entravée par l'absence de systèmes nationaux d'asile, associée à la place prépondérante prise par les préoccupations en matière de sécurité. La recrudescence des activités extrémistes, l'instabilité qui règne en Iraq et la question palestinienne, qui perdure depuis si longtemps, rendent également la protection des réfugiés et l'action humanitaire plus difficiles. Le phénomène des migrations mixtes, qui gagne en ampleur, en particulier en direction de l'Afrique du Nord et du Golfe d'Aden, met les bureaux du HCR dans la région face à un autre défi majeur.

Informations financières

Les besoins financiers du HCR ont considérablement augmenté ces trois dernières années en raison du nombre croissant d'Iraquiens déplacés, tant à l'intérieur de l'Iraq que dans les pays voisins. Les besoins pour la situation iraquienne en 2009 sont présentés dans un budget supplémentaire qui couvre huit pays, le Siège et les activités régionales, pour un montant d'environ 299 millions de dollars E.-U. Le HCR a également des programmes supplémentaires pour le rapatriement des réfugiés mauritaniens, les déplacés internes au Yémen, le projet de mesures de rétablissement de la confiance au Sahara occidental, et les mouvements migratoires mixtes en Afrique du Nord.

Budget du HCR de 2000 à 2009



Budget (dollars E.-U.)

Pays	2008			2009		
	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total
Algérie	4 900 313	1 091 014	5 991 327	6 031 156	0	6 031 156
Jamahiriya arabe libyenne	1 314 586	248 989	1 563 575	1 428 123	0	1 428 123
Maroc	1 202 897	384 138	1 587 035	1 375 049	0	1 375 049
Mauritanie	897 903	6 577 750	7 475 653	921 425	6 491 602	7 413 027
Sahara occidental	0	3 294 729	3 294 729	0	4 025 311	4 025 311
Tunisie	406 312	236 326	642 638	448 519	0	448 519
Activités régionales	0	1 982 393	1 982 393	0	0	0
Sous-total - Afrique du Nord	8 722 011	13 815 339	22 537 350	10 204 272	10 516 913	20 721 185
Arabie saoudite	2 286 449	300 000	2 586 449	2 430 997	394 909	2 825 906
Égypte	5 002 166	2 798 471	7 800 637	5 920 580	3 867 787	9 788 367
Émirats arabes unis	3 220 876	0	3 220 876	3 205 263	0	3 205 263
Iraq	632 337	51 189 623	51 821 960	666 701	75 806 938	76 473 639
Israël	723 075	0	723 075	2 176 844	0	2 176 844
Jordanie	1 266 529	50 884 309	52 150 838	1 846 833	44 966 843	46 813 676
Liban	3 019 565	6 548 991	9 568 556	2 650 476	6 566 945	9 217 421
République arabe syrienne	1 750 058	128 807 716	130 557 774	2 088 608	127 714 185	129 802 793
Yémen	6 713 913	6 553 946	13 267 859	18 930 355	13 441 080	32 371 435
Activités régionales ¹	0	5 571 625	5 571 625	0	17 415 886	17 415 886
Sous-total - Moyen-Orient	24 614 968	252 654 681	277 269 649	39 916 657	290 174 573	330 091 230
Total - Moyen-Orient et Afrique du Nord	33 336 979	266 470 020	299 806 999	50 120 929	300 691 486	350 812 415

¹ Inclut l'appui des activités régionales pour l'approvisionnement et le stockage, ainsi que les solutions durables.

Note: Le Budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes du HCR.